



## CONTRAT DE FORMATION

### VALEURS

Tout au long de la **Formation complète en massothérapie**, l'*Institut de Massothérapie Pirtyak* privilégie un climat harmonieux qui propice à l'apprentissage, à l'épanouissement et à la réussite. Ce climat est basé sur la confiance, le respect mutuel ainsi que sur l'intégrité personnelle.

De plus, l'*Institut de Massothérapie Pirtyak* croit que le succès se mesure au degré d'effort, de travail, de détermination, de ténacité ainsi qu'à l'organisation et à l'esprit d'initiative que chacun.e entend y consacrer.

### PONCTUALITÉ ET PRÉSENCE AUX COURS

L'étudiant.e est tenu.e de :

- Signaler toute absence au (514) 978-4697 ou au (514) 220-2941.
- Assister à un minimum de 80% des cours. Au-delà de 20% d'absence, l'étudiant.e devra prendre des cours de rattrapage à ses frais au coût de 75\$ par cours manqué.

### EXIGENCES PÉDAGOGIQUES

L'étudiant.e est responsable de sa propre démarche de formation tout au long du programme, en cherchant à intégrer au mieux les connaissances transmises à sa vie personnelle.

L'*Institut de Massothérapie Pirtyak* encourage la prise de notes personnalisées. L'enregistrement des cours durant la formation est interdit.

La note de passage requise pour chaque examen est de 70%. Tout examen échoué fait l'objet d'une reprise pour laquelle la note de passage demeure 70%. Pour tout cas d'absence ou d'échec à un examen, l'étudiant.e doit prendre arrangement avec le formateur pour une reprise et des frais de 50\$ sont exigés.

Tout plagiat, tricherie ou falsification de quelque nature que ce soit dans les examens et/ou les devoirs entraîne le renvoi immédiat sans droit de recours et sans remboursement des frais de formation payés.

La remise des travaux, la réussite de tous les examens ainsi que le paiement des frais de scolarité sont exigés afin d'être éligible à la graduation.

L'*Institut de Massothérapie Pirtyak* se réserve le droit de renvoyer tout étudiant qui ne respecte pas l'échéancier de paiement des frais de scolarité.



## ÉQUIVALENCE

Chaque cours de l' *Institut de Massothérapie Pirtyak* est préparé par l'équipe de formation en fonction de ses propres critères. Il est donc peu probable qu'un.e élève puisse obtenir une équivalence pour un cours inscrit au programme.

## FRAIS DE SCOLARITÉ

Des frais de 100\$ **non remboursables** sont requis lors de la **Demande d'admission**.

Pour la **Formation complète en massothérapie**, les frais sont de 8000 \$. Un montant de 300\$ (sujet à changement) supplémentaire doit être prévu également pour le matériel de formation.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais peuvent être acquittés selon différentes modalités :

- Avec un rabais de 10% lors d'un règlement complet avant le 15 septembre 2016;
- Avec un rabais de 5% lors d'un règlement complet à l'inscription;
- Si aucune des 2 modalités précédentes ne s'applique, un montant de 1900\$ est demandé au premier cours ainsi qu'un engagement à autoriser 12 prélèvements mensuels automatiques de 500\$, le 15 de chaque mois.

L' *Institut de Massothérapie Pirtyak* facture des frais d'intérêts de 2% par mois sur tout paiement de frais de scolarité en retard et se réserve le droit de renvoyer tout étudiant.e qui ne respecte pas l'échéancier de paiement des frais de scolarité.

## CHÈQUE RETOURNÉ

L'étudiant.e devra assumer des frais additionnels de 50\$ pour tout chèque retourné à l' *Institut de Massothérapie Pirtyak* par son institution financière.

## ABANDON DE LA FORMATION

Un.e étudiant.e qui désire abandonner sa formation doit aviser par écrit l' *Institut de Massothérapie Pirtyak* ou compléter le formulaire **Résiliation du contrat de formation** et le remettre à l'équipe de formation.

L'étudiant doit alors acquitter tout solde impayé calculé en fonction de la Loi sur la protection du consommateur à l' *Institut de Massothérapie Pirtyak* dans les 10 jours ouvrables.

S'il y a lieu, l' *Institut de Massothérapie Pirtyak* rembourse tout montant dû, calculé en fonction de la Loi sur la protection du consommateur, à l'étudiant.e dans les 10 jours ouvrables suivant la résiliation du **Contrat de formation**.



## RÈGLES D'ADMISSION

Pour être admis.e à la **Formation complète en massothérapie**, le.la candidat.e doit :

- Avoir 18ans ou plus lors du premier cours;
- Détenir un Diplôme d'Études Secondaires (D.E.S.);
- Maîtriser la langue française suffisamment pour pouvoir suivre les cours, lire et rédiger dans cette langue.

## DEMANDE D'ADMISSION

Pour présenter une demande d'admission, les documents requis par l'*Institut de Massothérapie Pirtyak* sont les suivants :

- Le **Formulaire d'inscription et conditions** dûment complété et signé;
- Un curriculum vitae
- Une photocopie de votre dernier diplôme;
- Une photo récente (format passeport)
- Un chèque ou mandat-poste de 100\$ **non-remboursable**

Pour compléter l'étude de la demande d'admission, chaque candidat.e est convoqué.e à une entrevue avec les 2 formateurs pour évaluer son intérêt et sa motivation à suivre la **Formation complète en massothérapie** de l'*Institut de massothérapie Pirtyak*.

## DEUX FORMULES POUR TRANSMETTRE LES DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE D'ADMISSION

- A. Par courriel à [daniel@equilibremieuxetre.com](mailto:daniel@equilibremieuxetre.com) en apportant le 100\$ de frais d'admission lors de l'entrevue à venir avec les 2 formateurs.
- B. Par la poste au coordonnées suivantes :

*Institut de Massothérapie Pirtyak*  
18605 place Lussier  
Mirabel QC J7J 1E9

en apportant le 100\$ de frais d'admission lors de l'entrevue à venir avec les 2 formateurs ou en le joignant à l'envoi postal.

INSTITUT DE MASSOTHÉRAPIE

Pirtyak



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET CONDITIONS

**Formation complète en massothérapie** d'une durée de 1 an (1400 heures) au montant de 8 000 \$. Des frais de matériel scolaire sont à prévoir (environ 300 \$, prix sujets à changements).

Prénom :	
Nom :	
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone résidence :	Cellulaire :
Courriel :	
Profession :	
Date de Naissance :	
Personne référence en cas d'urgence :	
Tel de la personne référence :	

Les frais de Demande d'admission **non remboursables** sont de 100\$.

Modalités de paiement de la **Formation complète en massothérapie** : 7900\$ payé en un versement au premier cours moins l'escompte de 5% **OU** premier versement de 1900\$ payable le premier cours et ensuite 12 versements de 500 \$. Le montant des versements est égal au montant du contrat divisé par, plus ou moins, le nombre de mois de la durée du **Contrat de formation**. Le premier versement aura lieu au premier cours, **les autres au rythme d'un par mois payable par prélèvements automatiques le 15 de chaque mois** (de novembre 2015 à octobre 2017 inclusivement).



## CONDITIONS

1. Le tarif en vigueur au moment de la signature du contrat sera valide pour toute la durée du **Contrat de formation**.
2. Le montant des versements est égal au montant du contrat divisé par le nombre de mois de la durée du contrat. Le premier versement ayant lieu au début des cours, les autres au rythme d'un par mois, payable par prélèvements automatiques. Cependant si le cours est offert à l'intérieur d'une durée d'un mois, 2 versements sont payables de la façon suivante : 50% du montant du contrat au début du cours et 50% à la moitié du terme.
3. Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur (Contrat de louage de services à exécution successive) :
4. Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant le formulaire de **Résiliation du contrat de formation** ci-annexé ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi du formulaire ou de l'avis. Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que : a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculés au taux stipulé dans le contrat ; et b) la moins élevée des deux sommes suivantes: soit 50\$ soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter l'article 190 de la Loi sur la protection du consommateur (I.R.Q., ch. P-140.1) et, au besoin à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.
5. J'accepte de prendre à ma seule charge tout risque à ma personne ou à un tiers dont je suis responsable ou qui par mon action aurait été lésé.
6. Les parties consentent à élire domicile pour les fins juridiques du présent contrat dans le district judiciaire de St-Jérôme.
7. J'ai pris connaissance du **Contrat de formation**, notamment concernant les conditions financières, j'en accepte toutes les conditions et m'engage à les respecter. Je comprends que toute dérogation de ma part peut entraîner l'annulation de mon inscription.

Signé à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Étudiant \_\_\_\_\_

L'Institut de Massothérapie Pirtyak : \_\_\_\_\_

## DEUX FORMULRES POUR NOUS TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS D'ADMISSION :

- A. Par courriel : Retourner ce formulaire dûment rempli et signé ainsi que votre curriculum vitae, une photocopie de votre dernier diplôme et une photo récente par courriel au [daniel@equilibremieuxetre.com](mailto:daniel@equilibremieuxetre.com) . Apporter le 100\$ de frais d'admission lors de l'entrevue à venir avec les 2 formateurs.
- B. Par la poste : Retourner ce formulaire dûment rempli et signé ainsi que votre curriculum vitae, une photocopie de votre dernier diplôme et une photo récente au coordonnées suivantes :

*Institut de Massothérapie Pirtyak*  
18605 place Lussier  
Mirabel QC J7J 1E9

et apporter le 100\$ de frais d'admission lors de l'entrevue à venir avec les 2 formateurs ou de le joindre à votre envoi postal.